

Le suivi de la construction

En Pays-de-la-Loire

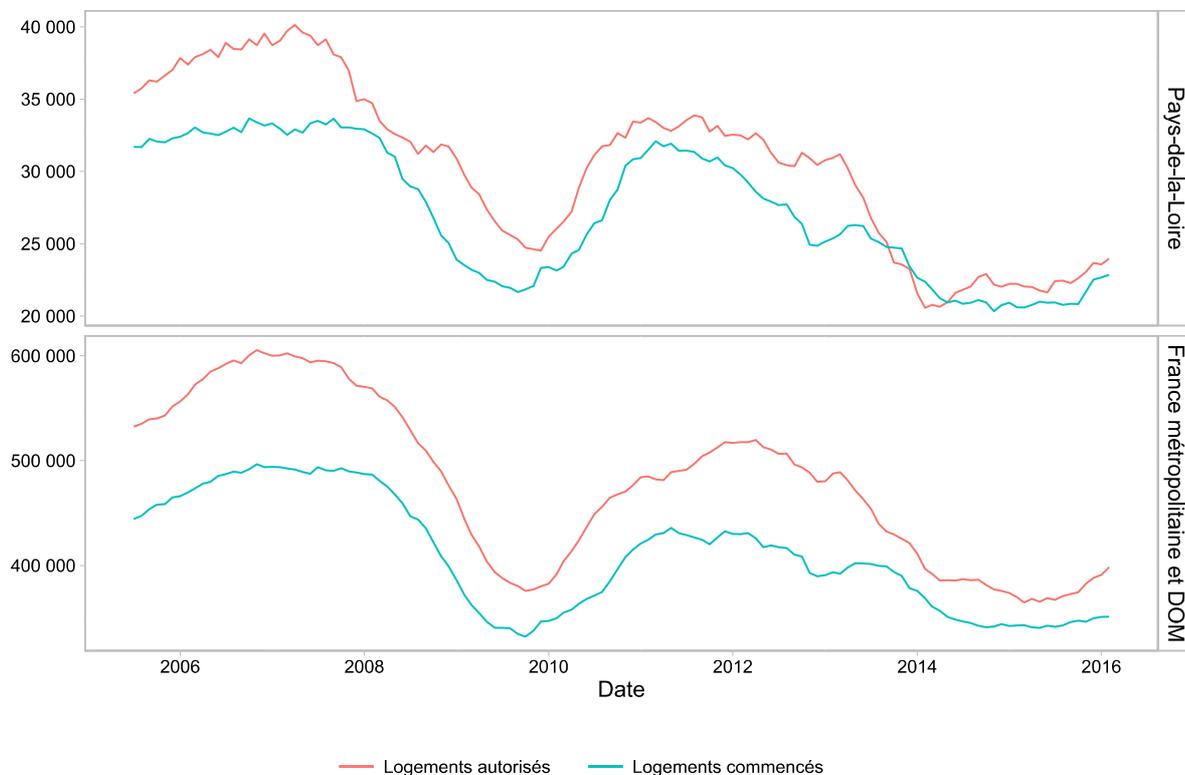
Mars 2016 : Seule la Mayenne reste à l'écart de la reprise

Entre avril 2015 et mars 2016, 22 900 logements ont été mis en chantier sur la région, soit une hausse de 10,7 % sur un an. Une augmentation d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une évolution au niveau national bien plus modeste (+3,1 %). Cette hausse cache de fortes divergences entre départements : très dynamique en Maine et Loire et en Sarthe, soutenue en Loire-Atlantique et en Vendée, ces mises en chantier restent en baisse en Mayenne. Si les mises en chantier de logements collectifs continuent d'être en forte hausse, les mises en chantier de logements individuels purs augmentent à nouveau également.

Entre avril 2015 et mars 2016, 23 500 logements ont été autorisés sur la région, une hausse de 6,7 % sur un an (+7,7 % au niveau national). Cette hausse s'observe pour l'ensemble des départements à l'exception de la Mayenne, et pour l'ensemble des types de logements.

La nouvelle carte des régions positionne la région 6ème marché de France pour les autorisations et les mises en chantier.

Logements autorisés et commencés
En cumul annuel



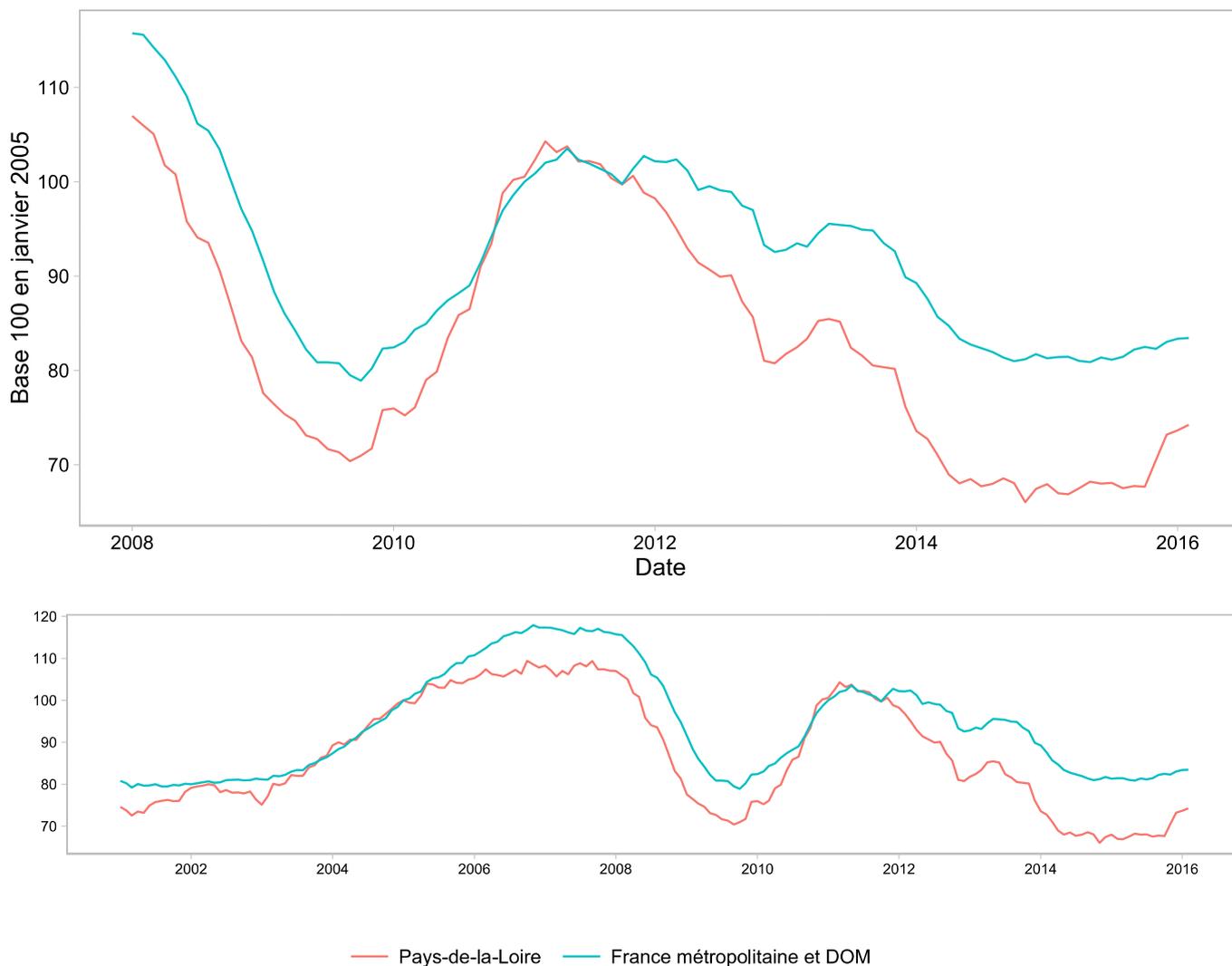
Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Hausse de 10,7 % des mises en chantier sur la région

Entre avril 2015 et mars 2016, 22 900 logements ont été mis en chantier en Pays-de-la-Loire, un chiffre en forte hausse par rapport aux 12 mois précédents (+10,7 %). Les mises en chantier augmentent également au niveau national (+3,1 %).

Entre avril 2015 et mars 2016 la région concentre 6,5 % de la construction nationale. Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6^{ème} marché national suivant la nouvelle carte des régions.

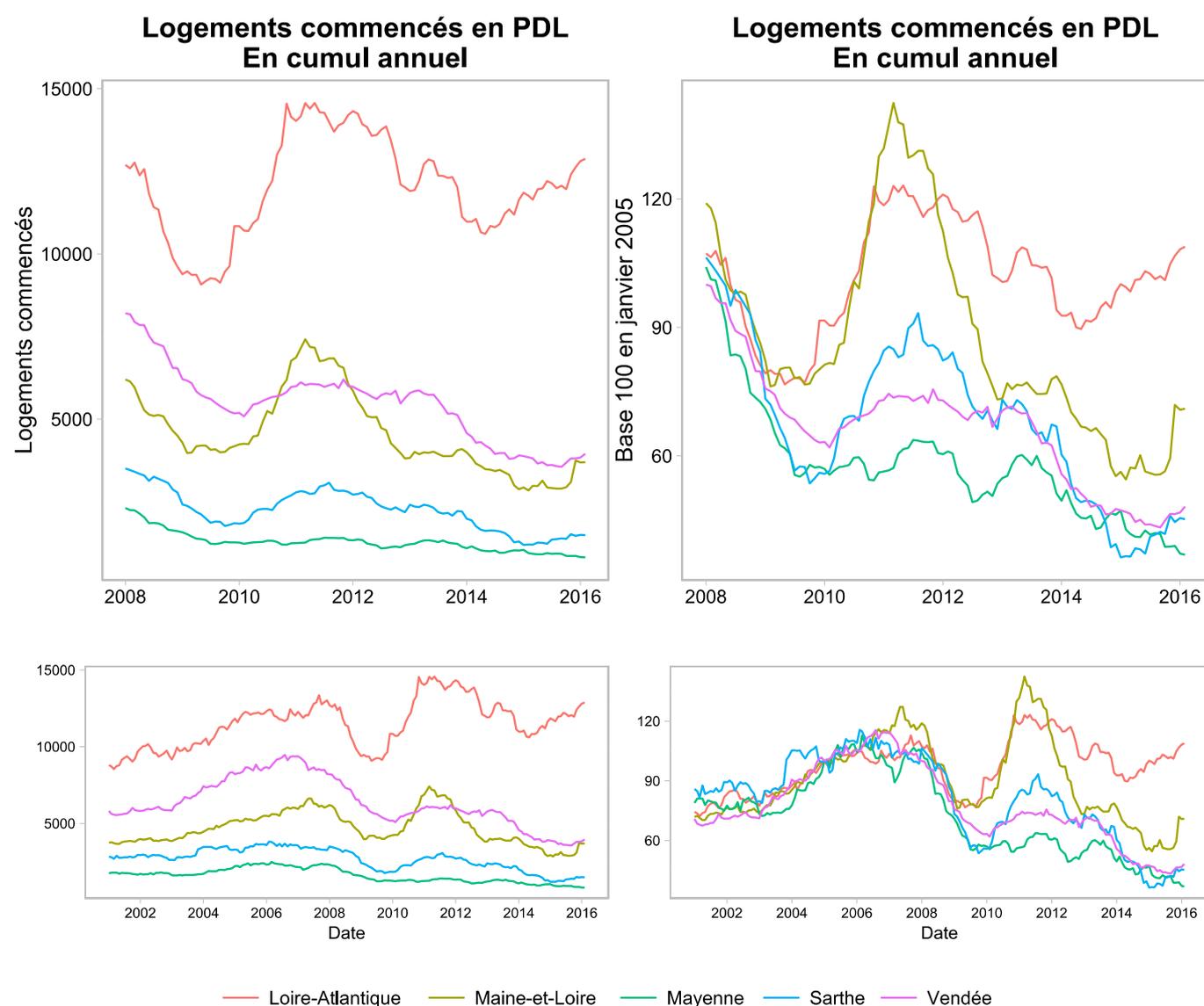
Logements commencés En cumul annuel



Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Une augmentation des mises en chantier tirée principalement par la Loire Atlantique et le Maine-et-Loire.

Entre avril 2015 et mars 2016, la Loire-Atlantique a enregistré 12 800 mises en chantier, soit 8,7 % de plus sur 12 mois. Dans le même temps, le Maine-et-Loire voit son nombre de mise en chantier augmenter de 24,3 %, la Sarthe augmente ses mises en chantier de 28,4 % et la Vendée de 6,2 %. À l'inverse, on observe une baisse des mises en chantier en Mayenne 11,7 %.

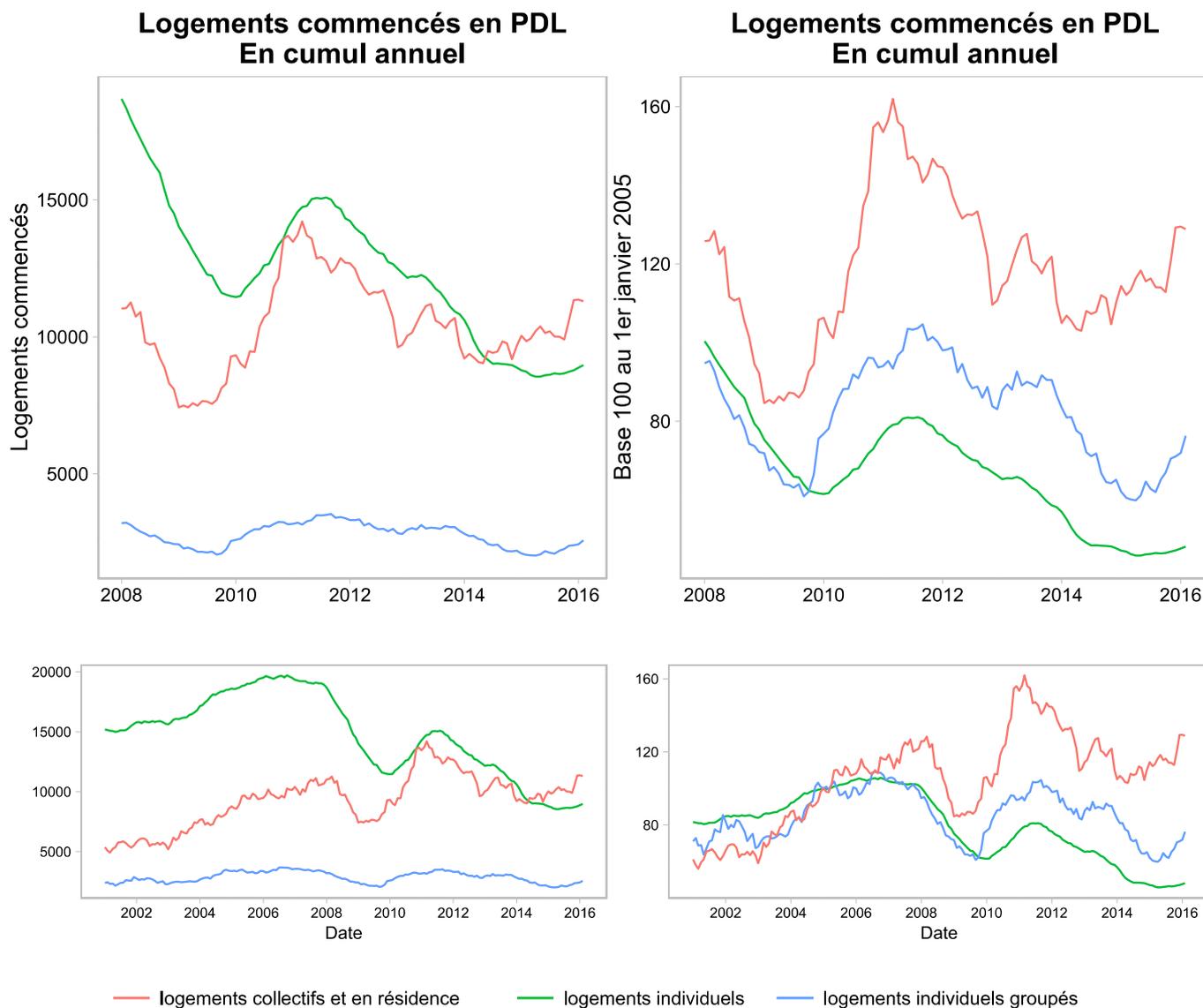


Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Une reprise portée par le collectif

Entre avril 2015 et mars 2016, 11 200 logements collectifs et en résidences ont été mis en chantier. Ces logements progressent de 11,6 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le nombre de logements individuels purs commencés augmente de 5,6 %. La part de logements individuels purs n'est plus dans la région que de 39,7 % sur 12 mois. Celle-ci reste toutefois supérieure de près de 11 points à la moyenne nationale.



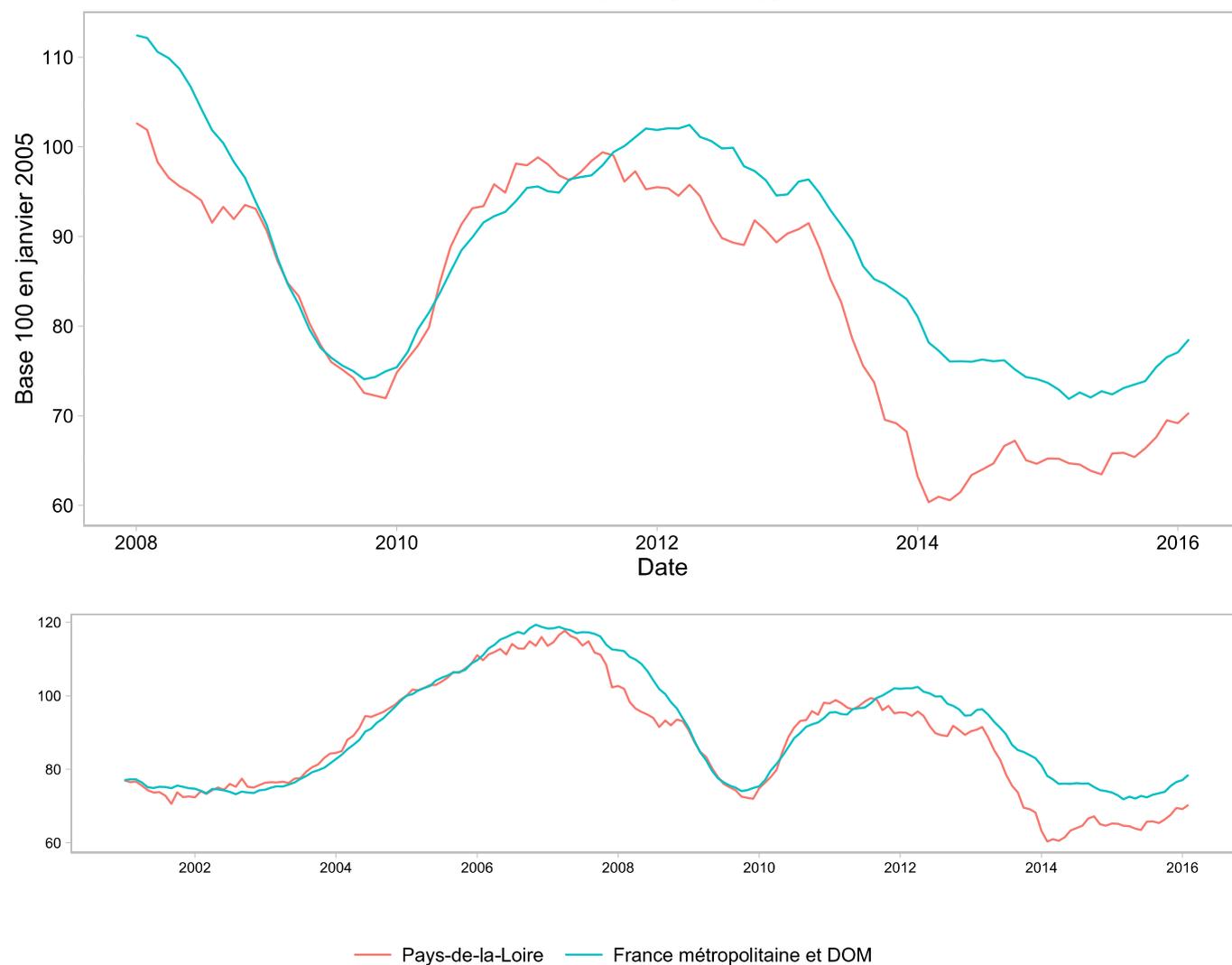
Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Des autorisations en hausse de 6,7 %

Entre avril 2015 et mars 2016, 23 500 logements ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, un chiffre en hausse de 6,7 % sur 12 mois. Dans le même temps, les autorisations augmentent de 7,7 % au niveau national.

Entre avril 2015 et mars 2016, la région concentre 6 % de la construction nationale. Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6^{ème} marché national suivant la nouvelle carte des régions.

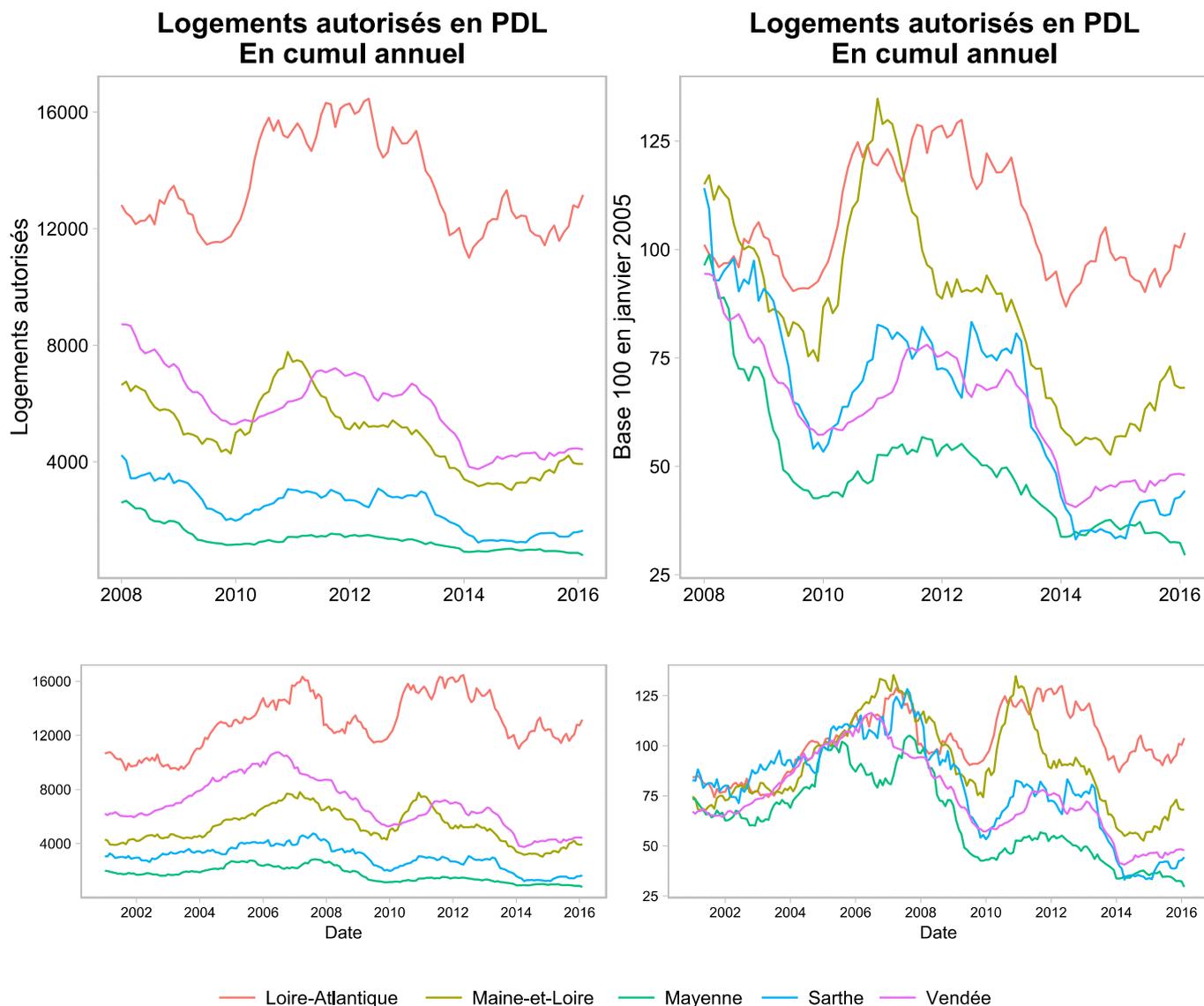
Logements autorisés En cumul annuel



Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Un nombre d'autorisations en hausse partout sauf en Mayenne

Tous les départements connaissent une augmentation des autorisations à l'exception de la Mayenne. Les hausses les plus notables s'observent en Loire-Atlantique (+9 %) et en Sarthe (+10,9 %).



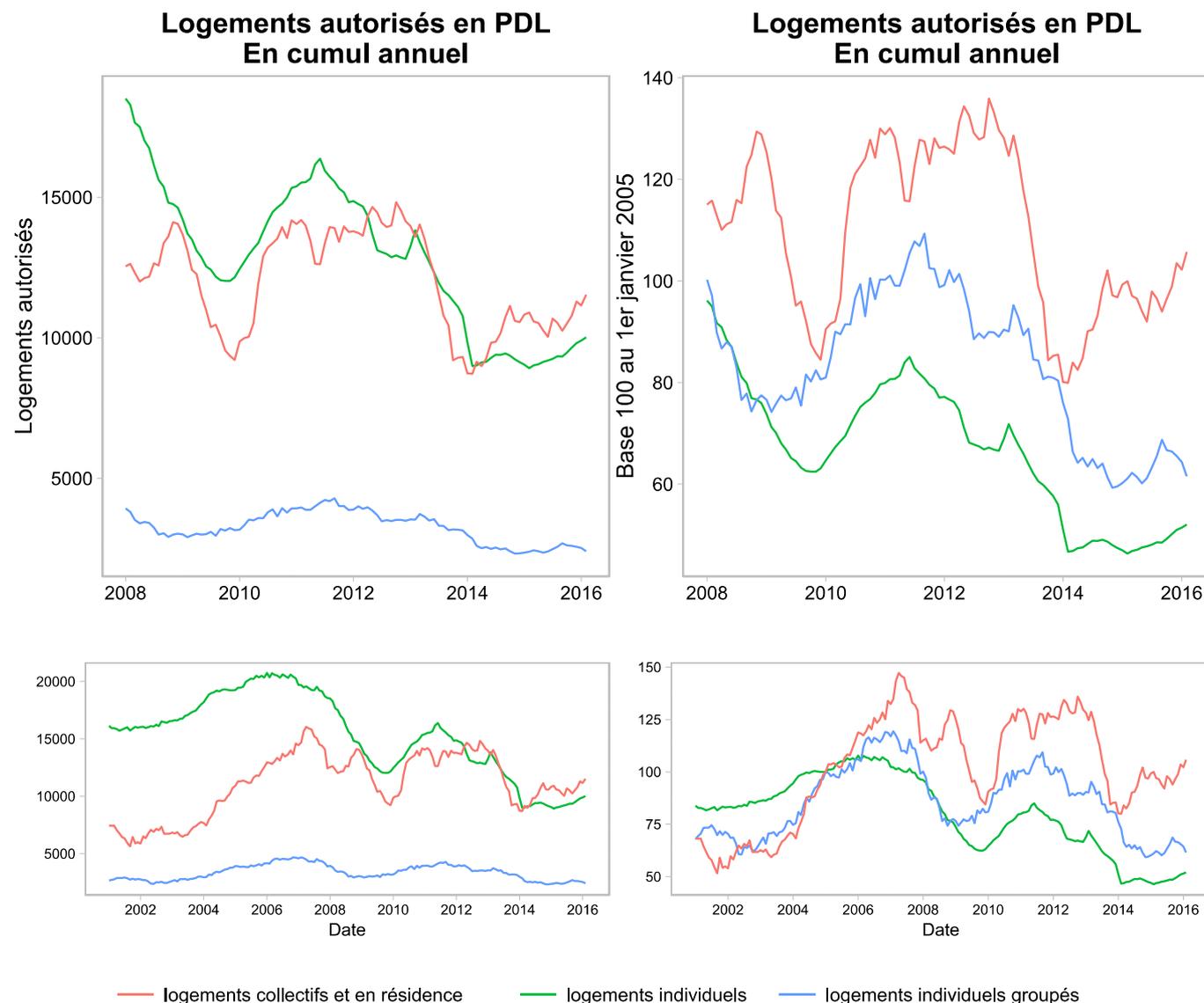
Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Une hausse des autorisations pour tous les types de logements

Entre avril 2015 et mars 2016, 10 900 logements collectifs et en résidences ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, en augmentation de 3,2 % sur 12 mois.

Avec 10 200 permis, le nombre d'autorisations de logements individuels purs est en hausse de 12,6 %.

La part des logements individuels purs dans les logements autorisés est de 43,4 % dans la région sur les 12 derniers mois. Celle-ci est supérieure de près de 15 points à la moyenne nationale.



Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016

Données de cadrage

	Autorisations		Mises en chantier	
	De avril 2015 à mars 2016	Evolution sur 12 mois (en %)	De avril 2015 à mars 2016	Evolution sur 12 mois (en %)
Loire-Atlantique	13 000	9	12 800	8,7
Maine-et-Loire	3 700	7,2	3 700	24,3
Mayenne	800	-18,1	800	-11,7
Sarthe	1 500	10,9	1 600	28,4
Vendée	4 500	4,2	4 100	6,2
Pays-de-la-Loire	23 500	6,7	22 900	10,7
Logements individuels	10 200	12,6	9 100	5,6
Logements individuels groupés	2 400	-0,1	2 600	27,9
Logements collectifs & en résidence	10 900	3,2	11 200	11,6
France métropolitaine et DOM	393 700	7,7	353 200	3,1
Logements individuels	112 500	2,3	100 700	-1,4
Logements individuels groupés	45 600	3,3	37 400	-1
Logements collectifs & en résidence	235 600	11,4	215 100	6,1
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	22 100	-8,7	20 900	-8,3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	39 500	9,7	35 100	-1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	52 300	2,7	48 300	-2,5
Bourgogne-Franche-Comté	9 600	-0,9	9 400	8
Bretagne	21 300	22,8	19 500	8,6
Centre-Val de Loire	9 600	-5,4	9 500	-3,1
Corse	7 600	109,7	3 700	22,3
Île-de-France	73 800	20	66 800	25,4
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	43 400	1,4	39 300	3,9
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	21 100	-7,2	19 400	-14,3
Normandie	15 400	5,3	13 600	-7,8
Pays de la Loire	23 500	6,7	22 900	10,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 100	15,1	30 400	-4,1
Drom (hors Mayotte)	15 300	-3,8	14 600	-0,1

Source : Sitadel, estimations à fin mars 2016, arrondis à la centaine pour les niveaux, calcul sur niveaux exactes pour les évolutions.

Pour en savoir plus

La conjoncture nationale sur la construction de logements :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/construction-logements.html>

La conjoncture nationale sur la construction de locaux :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/locaux-non-residentiels.html>

Données détaillées nationales sur le logement :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-logements.html>

Données détaillées nationales sur les locaux :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-locaux.html>

L'analyse structurelle de la construction de logements en Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2879.html>

L'analyse structurelle de la construction de locaux en Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2878.html>

La source SITADEL

Application du droit des sols

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant une autorisation, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux.

Selon la nature des travaux, le document d'urbanisme sera :

- un permis de construire (PC),
- un permis d'aménager (PA),
- une déclaration préalable (DP).

La demande de permis est traitée par les services instructeurs de la commune, de la communauté de communes ou par les services instructeurs des directions départementales des territoires (et de la mer) pour les collectivités n'ayant pas délégation de compétence.

La base de données SITADEL

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier, déclarations d'achèvement des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier. Elles remplacent les données en date de prise en compte qui étaient utilisées jusqu'en 2014 pour le suivi de la conjoncture.

Pour en savoir plus sur l'impact de ce changement sur la région Pays-de-la-Loire, consultez la note « **Un nouveau suivi statistique de la conjoncture construction sur les Pays de la Loire** » sur le site de la DREAL Pays-de-la-Loire, www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « Connaissance et évaluation » / « Études et publications » / « Marché du logement ».

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service connaissance des
territoires et évaluations

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme :

Maëli THEULIERE
maeli.theuliere@developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025